

Interprètes et traducteurs

Que ce soit pour les rencontres d'affaires, les visites d'usine ou la traduction de documents, on peut obtenir des services professionnels de l'Association d'interprètes et traducteurs de Zurich, Lindenbachstrasse 7, CH-8035 Zurich, téléphone : 01/362 37 14, de l'Association d'interprètes et de traducteurs, place Cirque 1 bis, CH-1204 Genève, téléphone : 022/28 80 25, ou d'autres organismes comme l'ADIA, Manpower, Timeguards, etc. qui ont des bureaux dans la plupart des grandes villes suisses.

Heure locale

La Suisse devance l'heure GMT d'une heure. Le décalage horaire y est donc de 9 heures avec l'heure du Pacifique et de 6 heures avec l'heure normale de l'Est.

L'été dure habituellement de la quatrième semaine de mai à la quatrième semaine de septembre (durant ces quatre mois la Suisse est à l'heure GMT).

Heures d'affaires

La semaine normale de travail est de 42 heures.

Bureaux	8 h–18 h avec une pause d'une heure ou deux pour déjeuner	du lundi au vendredi
Usines	7 h–17 h	
Grandes banques	8 h 15–16 h 30	du lundi au vendredi
Petites banques	8 h 15–12 h 13 h 30–16 h 30	du lundi au vendredi
Ministères	8 h–12 h 14 h–18 h	du lundi au vendredi
Grands magasins	8 h–18 h 30 8 h–16 h	du lundi au vendredi le samedi
Détaillants (en général)	8 h ou 8 h 30–12 h 30 14 h–18 h ou 18 h 30 8 h ou 8 h 30–16 h	du lundi au vendredi le samedi fermés le lundi matin
Ambassade du Canada	8 h–12 h 13 h 30–17 h	du lundi au vendredi

Il peut y avoir de légères variations dans les heures d'ouverture d'un canton à un autre.